

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



Original: Français

**REUNION A MI-PAROURS DES COMITES NATIONAUX
D'AGREMENT AU SCHEMA DE LIBERALISATION DES ECHANGES
DE LA CEDEAO**

Cotonou, du 30 Juin au 02 Juillet 2011

RAPPORT **F**INAL

Cotonou, Juin 2011

I. INTRODUCTION

1. La réunion à mi-parcours des Comités Nationaux d'Agrément (CNA) au schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE) s'est tenue du 30 Juin au 2 Juillet 2011 à l'hôtel du lac à Cotonou (République du Bénin).

2. Étaient représentés, les États membres suivants :
 - République du Bénin
 - Burkina Faso
 - République du Cap Vert
 - République de la Côte d'Ivoire
 - République de la Gambie
 - République du Ghana
 - République de la Guinée
 - République de la Guinée Bissau
 - République du Libéria
 - République du Niger
 - République Fédérale du Nigéria
 - République de la Sierra Léone
 - République du Sénégal
 - République Togolaise

Ont également participé à cette rencontre les organismes ci-après :

- Institut Monétaire Ouest Africain (IMAO)
- Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Afrique de l'Ouest (FCCIAO)
- USAID Agribusiness and Trade Promotion (ATP) Project
- GIZ (Coopération Allemande)

La liste des participants est jointe en annexe.

II. SEANCE D'OUVERTURE

3. La cérémonie d'ouverture de la réunion a été ponctuée par trois allocutions, celle du représentant du Ministre des Affaires Etrangères du Nigeria, du Directeur des Douanes par intérim de la CEDEAO et du représentant de la Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises du Benin.

4. Dans son message, Mme Beatrice ARCHIBONG, Conseillère au Ministère des Affaires Etrangères du Nigeria, Présidente de séance, a remercié les délégués pour avoir effectué le déplacement de Cotonou. Elle a souhaité que cette réunion puisse permettre d'identifier les obstacles à la libre circulation des marchandises et de leur trouver des solutions.
5. Le Directeur des Douanes par intérim, Monsieur Salifou TIEMTORE a, au nom de Son Excellence James Victor GBEHO, Président de la Commission de la CEDEAO et au nom du Commissaire Commerce, Douanes, Mines, Industrie et Libre Circulation, Alhaji Mohammed DARAMY souhaité la bienvenue aux participants.
6. Après avoir rappelé les différentes étapes du processus de l'intégration économique régionale de l'Afrique de l'Ouest dont la première et très importante est celle de la zone de libre échange, il a mis l'accent sur la non application par tous les États membres du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO qui est le maillon central du dispositif de la zone de libre échange.
7. Le Directeur des Douanes par intérim, a souligné par la suite le rôle primordial des Comités Nationaux d'Agrément (CNA) dans le dispositif structurel du schéma de libéralisation et précisé les objectifs de la réunion à savoir:
 - l'examen des projets d'harmonisation de certains documents techniques de la CEDEAO et de l'UEMOA relatifs à la libéralisation des échanges communautaires,
 - le compte rendu de la réunion de concertation UEMOA-CEDEAO sur les schémas de libéralisation des échanges des deux institutions;
 - les rapports des Comités Nationaux d'Agrément sur l'application du schéma dans chaque Etat membre et les relations de commerce intra régional entre les Etats membres et
 - l'examen des termes de référence du Comité *ad hoc* de réflexion sur les textes juridiques relatifs au SLE.
8. Après avoir rappelé la nécessité de la réalisation d'une zone de libre échange, le Directeur Général de l'Industrie, Docteur Abdoulaye ASSOUDO, a, au nom de la Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises du Bénin, souligné l'importance du schéma de libéralisation des

échanges de la CEDEAO. Il a indiqué que l'instrument est mis en place pour atteindre l'objectif principal de la CEDEAO qui est la création d'une Union Économique et Monétaire indispensable à la croissance économique et le développement de l'Afrique de l'Ouest. Il a invité les Etats membres à respecter les textes juridiques relatifs au schéma et aussi à ne pas poser des entraves à la libre circulation des produits originaires de la région, toute chose qui participe au renforcement de l'intégration *régionale*. Il a conclu en exhortant les représentants des Etats membres à mettre ces trois jours à profit afin qu'au sortir de cette réunion les résultats escomptés soient atteints.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

9. Le bureau suivant a été élu:

- Présidente: Le Nigeria
- Rapporteurs: La Gambie
Le Burkina Faso

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. L'ordre du jour suivant a été adopté:

1. Etat de la mise en œuvre des recommandations de la dernière réunion annuelle des CNA
2. Rapport de la réunion de concertation CEDEAO/UEMOA
3. Présentation du projet des termes de référence de la mise en place d'un comité ad hoc de révision du schéma
4. Présentation des différents CNA et discussions
5. Divers

V. RESULTATS DES TRAVAUX

Point 1: ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA DERNIERE REUNION ANNUELLE DES CNA

11. La Commission de la CEDEAO a présenté l'état de mise en œuvre des recommandations de la 2^e réunion annuelle des Comités Nationaux d'Agrément qui s'est tenue en Décembre 2010 à Cotonou. A la suite de cette présentation, des points ont fait l'objet de discussions à savoir:
- a. la liste de prohibition des produits: un état des lieux devra être fait par la Commission de la CEDEAO et présenté lors de la prochaine réunion des CNA
 - b. la formation des formateurs au schéma: la Commission de la CEDEAO a fait les deux propositions suivantes:
 - organiser une réunion au niveau régional à laquelle seront invités des experts du CNA pour participer à la formation
 - assurer l'encadrement au niveau national des experts concernés par le schéma.
 - c. enfin concernant l'insertion de structures de normalisation dans la composition du CNA, la Commission de la CEDEAO a émis quelques inquiétudes sur la complexité de la question et se propose de produire une note technique en vue d'éclairer les délégués sur cette question à la prochaine réunion.

A la suite de ces discussions, la réunion a approuvé les propositions

Point 2: RAPPORT DE LA REUNION DE CONCERTATION CEDEAO / UEMOA

12. La Commission de la CEDEAO a rendu compte aux participants de la réunion de concertation UEMOA-CEDEAO tenue à Lomé du 28 au 30 mars 2011 sur les programmes de libéralisation des Echanges des deux institutions à savoir le schéma de libéralisation des échanges (SLE) et le Tarif Préférentiel Communautaire (TPC).
13. La Commission de la CEDEAO a précisé que la réunion de concertation a pour objet d'une part, d'examiner les difficultés et obstacles qui apparaissent à l'occasion de la mise en œuvre des programmes de libéralisation des échanges, et d'autre part de faire des propositions et

des recommandations en vue d'amender et d'harmoniser les textes juridiques des deux institutions en vigueur dans la région.

14. La Commission de la CEDEAO a, également, présenté en particulier le projet de Dossier Type de demande d'agrément harmonisé et a donné des explications sur les amendements qui sont proposés (voir annexes).

A l'issue de la concertation plusieurs recommandations ont été faites et sont contenues dans le rapport de la réunion de concertation UEMOA-CEDEAO mis à la disposition des experts.

15. Après quelques amendements les participants ont apprécié positivement le travail entrepris par les deux Commissions et les ont encouragés à continuer sur cette voie. Ces amendements ont porté essentiellement sur le projet de Dossier Type de demande d'agrément harmonisé et des propositions de rajouts de certains points en annexe pour spécifier et rendre plus concret certains aspects importants liés au calcul de la Valeur Ajoutée. Par ailleurs, les participants ont insisté sur la nécessité d'harmoniser davantage les différents textes relatifs au deux schémas.
16. Suite à cette présentation des résultats de la concertation CEDEAO / UEMOA, le représentant de USAID/ ATP a fait à titre d'information, une présentation sur les difficultés rencontrées par les exportateurs des produits agricoles dans la région et a, par la même occasion, esquissé des pistes de solutions possibles pour remédier à ces difficultés liées aux produits agricoles communautaires.

**Point 3: PRESENTATION DU PROJET DES TERMES DE REFERENCE (TDR)
DE LA MISE EN PLACE D'UN COMITE AD 'HOC DE REVISION DU
SCHEMA**

17. La Commission a présenté le projet de termes de référence sur la mise en place d'un « Comité ad hoc » de réflexion sur les textes juridiques relatifs au schéma. Elle a affirmé que le Comité évoluera comme un groupe de travail et s'entourera de personnes compétentes nécessaires afin de proposer des dossiers techniques à l'appréciation et adoption

des CNA lors de leurs prochaines réunions. Les participants ont amendé et adopté le projet de TDR tel que présenté.

**Point 4: PRESENTATION DES DIFFERENTS COMITES NATIONAUX
D'AGREMENTS ET DISCUSSIONS**

18. Les Etats membres présents lors cette réunion ont fait une présentation de leur CNA et des difficultés qu'ils rencontrent lors de l'application du schéma. A la suite de ces présentations qui ont permis de recueillir d'importantes informations, il a été noté que tous les Etats membres présents avaient leur CNA créés et plus ou moins opérationnels. Cette présentation a permis aux Etats membres d'interagir et d'échanger des informations quant à la circulation des produits d'origine and des difficultés rencontrées au niveau des frontières. La question de financement des activités de sensibilisation des CNA à partir des ristournes accordées aux Etats par la CEDEAO sur le recouvrement du Prélèvement Communautaire a été soulignée par les participants.
19. A la question de financement des réunions de sensibilisation par les CNA, la réunion a proposé que soit utilisé le prélèvement communautaire de la CEDEAO.
20. Ces présentations ont démontré les insuffisances dans l'application du schéma tant au niveau national qu'au niveau régional. Il ressort, entre autres, que le choix de l'autorité compétente d'attribution du Certificat d'origine présente des difficultés dans la mesure où les textes de la CEDEAO sur le schéma ne désignent pas spécifiquement cette autorité. Les principales difficultés évoquées sont généralement liées au certificat d'origine qu'il faut harmoniser (délai de validité ; le mode de remplissage, les signataires, etc.), aux moyens et délais de notification des agréments de la Commission de la CEDEAO aux Etats membres, à l'élimination des barrières non tarifaires et aux problèmes de normes et de qualité des produits.

Point 5: Divers

21. Aucun point n'a été abordé.

VI. CEREMONIE DE CLOTURE

22. La cérémonie de clôture a été ponctuée par deux allocutions. La première celui du Directeur des Douanes de la CEDEAO par intérim; Monsieur Salifou TIEMTORE qui dans son allocution a salué le travail abattu par les délégués et apprécié la qualité des débats qui ont eu lieu pendant cette réunion. Il a insisté que les recommandations qui ont été faites à cette réunion seront traitées avec diligence. Il a enfin souhaité bon retour à tous les participants.
23. La seconde, celle de Mme Beatrice ARCHIBONG, Conseillère au Ministère des Affaires Etrangères du Nigeria, Présidente de la réunion, qui dans son adresse a remercié les participants sur le sérieux dont ils ont fait montre pendant cette réunion. Elle a en outre remercié la Commission de la CEDEAO pour sa détermination et son engagement pour faire du Schéma de Libéralisation et des Echanges une réalité. Elle a enfin souhaité bon retour aux délégués dans leur pays respectifs.

FAIT A COTONOU, LE 02 JUILLET 2011

POUR LA REUNION

LA PRÉSIDENTE

Beatrice ARCHIBONG

COMMISSAO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

Réunion à mi-parcours des Comités Nationaux d'Agrément aux Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO

Hôtel du Lac Cotonou, 30 Juin - 2 Juillet 2011

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à la réunion à mi-parcours du Comité National d'Agrément (CNA) au Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO tenue du 30 Juin au 2 Juillet 2011 à Cotonou, République du Bénin, expriment leur profonde gratitude à son Excellence, **DR. YAYI BONI**, Président de la République du BENIN, au Gouvernement et au peuple du BENIN, pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé et pour les excellents moyens mis à leur disposition pour assurer le bon déroulement de leurs travaux.

Fait à Cotonou, le 2 Juillet 2011.

LES PARTICIPANTS